

# Procès Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 25 mai 2023



**Présents:** Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Guy Bellaton, Nathalie Verdegheem, Yves Provent, Mélanie Jacquin, Sandra Voisin, Serge Gomes, Monique Busnel, Lucette Bourgeois.

**Absents :** Nicolas Barrier, Roelof Verhage, Serge Bailly, Françoise Cavanne.

**Pouvoirs :** Françoise Cavanne donne pouvoir à Monique Busnel, Nicolas Barrier à Yves Provent, Serge Bailly à Charlotte Supernak, Roelof Verhage à Lionel Mougeot.

**Ouverture de la séance à 20h34**

**Secrétaire de séance :** Lucette Bourgeois

Le CR de la réunion de Conseil Municipal du 30 mars 2023 ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité.

**Serge Gomes :** *à la lecture du compte-rendu, les élus de la minorité ont l'impression qu'ils sont considérés comme des empêcheurs de tourner en rond alors que, lors de discussions partagées, ils ont l'impression de faire avancer le débat et ça n'apparaît pas.* **Charlotte Supernak :** j'entends bien mais je n'ai pas eu ce sentiment. Le CR a été fait il y a longtemps, je regarderai. On modifiera si nécessaire.

**Délibérations :**

**Délibération N°20232505-001 : Programme de rénovation des réseaux d'eau et des voiries afférentes : Demande de subvention**

**Chemin de la Grosse Pierre :** le réseau d'eaux pluviales du chemin de la Grosse Pierre présente une cassure, les fuites ont amené des désordres importants sur la bande de roulement de la chaussée. Les travaux consistent à faire une tranchée de 80 ml, à déposer le réseau existant, à remplacer 80 ml de tuyauterie PVC CR8 de diamètre 160, 250 et 315, à remblayer le tout et à reprendre l'enrobé sur l'ensemble.

**Chemin du Moulin :** Dans la continuité de la rénovation de la voirie de la place de la Babillière au pont de la Charbonnaz, il convient de continuer la rénovation de la chaussée entre ce pont et le chemin du Dévorais. Ces travaux font suite à l'enfouissement réalisé et au remplacement des tuyaux plomb alimentant les maisons, réalisé par le SIERA.

**Chemin de la Croix :** Ce chemin en terre présente de nombreuses dégradations, du fait du bassin versant important en amont, lors de fortes pluies qui entraînent des matériaux vers le bas bouchant ainsi la grille en travers de récupération des eaux de ruissellement. Les travaux consistent à mettre un tuyau de DN 400 enterré avec des grilles de récupération des eaux de ruissellement ainsi qu'une surverse en haut du chemin de la Croix pour détourner le débit en cas de surcharge du tuyau.

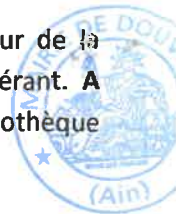
Après étude des différents devis, à l'UNANIMITE le CM **ACCEPTÉ** la réparation du réseau d'eaux pluviales - chemin de la Grosse Pierre et la rénovation de la voirie - chemin du Moulin et chemin de la Grosse Pierre, **VALIDÉ** les devis de l'entreprise **SOCATRA** pour un montant total de **93 720,30 € HT** et **SOLLICITE** une participation financière de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain, au titre des fonds de concours généralistes, qui s'élève à 50 % du montant total des travaux, (93 720.30 € HT), soit **46 860 €**.

**Délibération N°20232505-002 : Modalités de publicité des actes administratifs pris par les communes de moins de 3500 habitants.**

A compter du 1er juillet 2022, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel doit être diffusée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Néanmoins, les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune. Considérant le rappel des services de la Sous - préfecture nous informant qu'il convient de se positionner sur 1 choix unique de publicité, le Maire propose au conseil municipal de conserver les modalités actuelles de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni individuel, à savoir : Publicité par affichage sur les tableaux d'affichage aux portes de la mairie, et dans les différents quartiers du village.

Monsieur le Maire précise qu'un résumé des délibérations, ainsi que les Procès - verbaux des séances sont déjà diffusés sur le site internet de la commune. A l'UNANIMITE le CM **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire pour la publicité par affichage sur les tableaux d'affichage aux portes de la mairie, et dans les différents quartiers du village.

**Délibération N°20232505-003 : Mise à jour et approbation des documents administratifs pour la gestion de la Bibliothèque municipale.**



Vu l'arrêté municipal en date du 22/11/2022 portant nomination du nouveau responsable et régisseur de la bibliothèque municipale de Douvres, il convient de remettre à jour les différents documents s'y référant. **A L'UNANIMITE le CM APPROUVE** la mise à jour des documents administratifs pour la gestion de la Bibliothèque municipale de Douvres et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits documents.

#### **Délibération N°20232505-004 : Délégation des missions complémentaires au Maire**

Dans le but d'éviter des réunions et de faciliter la gestion administrative pour Monsieur le Maire, **A L'UNANIMITE le CM DECIDE** d'ajouter une délégation à celles votées en début de mandat : il **AUTORISE** le Maire, au nom de la commune et pendant toute la durée du mandat à **SIGNER** tout acte relatif à des transactions bancaires, et notamment l'ouverture d'une ligne de trésorerie. Il **AUTORISE** son suppléant à exercer ces délégations en cas d'absence ou d'empêchement du Maire et **RAPPELLE** que le Maire et son suppléant seront tenus d'informer régulièrement, à posteriori, des décisions prises dans le cadre de ces délégations.

Christian Limousin Au sujet de la ligne de crédit prise auprès du Crédit Agricole pour manque de trésorerie, Mme la trésorière aurait pu nous alerter au plus tôt de ce risque, nous n'aurions ainsi pas engagé de dépenses pour des travaux qui pouvaient être reportés. Serge Gomes : vous n'avez pas prévu suffisamment de provision, trop peu de capacité financière. Comment pensez-vous financer le chantier de rénovation de la place de la Babillière ? Christian Limousin : C'est bien pour cela que je n'ai prévu, cette année que des travaux de finition ou de réparation. Quant à la place de la Babillière je ne vois pas ce chantier attaquer avant 2025-2026. C'est aussi pour cela que, pour l'enfouissement des réseaux chemin du Moulin, nous n'avions pas le budget : comme nous avons enfoui beaucoup, il y a très peu de subvention du SIEA. Serge Gomes : il faut prioriser les travaux.

---

#### **Liste des Demandes Préalables – Permis de Construire**

**DP**: JANNIN Anne : fenêtres de toit/ HEBERT Philippe : remplacement fenêtres/ RIVIERE Philippe : clôture / BELTRAMO Claude : réparation toiture / BALAIN Michel : panneaux solaires / BACKMETIEFF Delphine : clôture accès pergola / PERRUCHE Mégane : toiture / ROUY Régis : toiture

**PC** : NIVIERE Jean-François : PC modificatif / ONSOY Ferhat : PC modificatif / LELONG Elie : PC modificatif / COLOMBET Frédéric : garage et carport

#### **Conventions :**

- **Charte d'engagement de la commune de DOUVRES dans le cadre du projet IMPACTE - Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition Energétique :**  
Ce projet est impulsé par la CCAP et la SPL ALEC de l'Ain est l'opérateur de cette animation.
- **Convention de mise en œuvre de la Médiation Préalable Obligatoire par le Centre de Gestion de l'Ain, pour la commune de Douvres**
- **Convention de vente groupée de bois conclue entre la commune de Douvres et l'ONF**
- **Convention Projet Urbain Partenarial (PUP) : PC AJETTI Mériton**

#### **Informations générales :**

- Décision du Maire N°D2023-002 : Ouverture ligne de Trésorerie
- Gestion de la Cantine :
  - Suite à l'annonce par le Président de l'association du Clos des P'tits Loups que le bureau ne se représentera pas pour l'année scolaire 2023-2024, j'ai contacté ALFA3A pour voir s'il pouvait reprendre la gestion de la cantine-garderie. Ils ont accepté de nous faire une proposition moyennant de connaître les éléments du Clos (effectifs, temps de travail, coût des repas et refacturation aux parents du repas et de la garderie). Le Président a fourni une partie de ces éléments et doit encore nous en fournir (fiches de paie des 12 dernier mois).
  - Avec les premiers éléments, ALFA3A a pu préparer un budget qui reste en attente d'être affiné avec les derniers éléments demandés.
  - Le coût pour la commune est estimé à 24 456 € pour la prochaine année scolaire ce qui fait un surcoût de 17456 €. La commune prendra en charge les 75% de ce surplus et les 25 % restant seront à la charge des parents...
  - Ce surcoût provient d'une part de l'augmentation de l'effectif qui est passé de 2 employés à 4 employés et de l'augmentation du temps de travail, plus une alternante.
  - J'ai demandé au Président du Clos d'organiser, avant les vacances une assemblée générale pour voir si certains parents seraient volontaires pour reprendre l'association et dans le cas contraire d'organiser une assemblée extraordinaire pour dissoudre l'association pour le 31/08/2023 au plus tard.

- Ce qui est prévu pour la suite si ALFA3A reprend la gestion c'est de recevoir, en mairie, les personnels de la cantine pour préparer la rentrée 2023-2024.
- Afin de rassurer les parents d'élèves, la cantine-garderie continuera à fonctionner d'une manière ou d'une autre à partir de septembre 2023...
- Pour ce qui concerne le budget du Clos, j'attends les derniers éléments que j'ai demandé d'ici à fin juillet. De toute façon il nous faudra délibérer pour donner une somme supplémentaire...



Serge Gomes : peut-on demander un audit ? Christian Limousin et Guy Bellaton : cela peut être envisageable.

- Prochain conseil municipal se fera soit fin juin soit début juillet d'une part pour valider la reprise de la cantine et d'autre part pour valider le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du plan local d'urbanisme.
- Un douvois avec lequel nous avons élaboré une convention de PUP lors de la construction de sa maison pour l'extension du réseau électrique, occasionnant ainsi une exonération de la taxe d'aménagement pour 5 ans nous demande de faire un geste financier. En effet, cette convention ayant été signée après la validation de son permis de construire, la loi précise qu'il ne peut y avoir d'exonération dans ce cas. La DDT nous a informés que cette convention aurait dû être antérieure à l'obtention du PC chose que je ne connaissais pas...
- Donc ce douvois nous a remboursé la somme des travaux de raccordement et a payé la 1<sup>ère</sup> tranche de sa taxe d'aménagement sans parler des frais de raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement. Suite à cela, le secrétariat a demandé à la DGFIP le remboursement de cette 1<sup>ère</sup> tranche et celle-ci nous a fait espérer la possibilité d'un remboursement jusqu'à ce que la DDT intervienne et nous informe que la décision de remboursement dépend uniquement de leur service. Je demande donc votre avis sur la question en sachant qu'en fin de compte, cet administré aurait dû payer cette taxe d'aménagement au bout des 5 ans...

Avis du conseil : juridiquement, ce serait trop compliqué à justifier et on peut penser que ce monsieur aurait payé plus cher dans 5 ans compte-tenu de l'évolution des prix et du niveau actuel d'inflation. De plus, la question du geste financier pose un problème à la fois juridique et financier (sur quel poste budgétaire l'imputer?). A L'UNANIMITE le CM se prononce contre un geste financier.

#### **Tour de table des conseillers :**

Nathalie Verdeghe : 4 juin : farfouille

21 juin, la Diane des Grangeons fête ses 20 ans, concert sur le parking de l'église.

Guy Bellaton : le bois enlevé est parti en scierie. Nous devons refaire des coupes affouagères, inscriptions à prendre jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre pour la coupe en novembre et le débardage en 2023-2024.

Lucette Bourgeois : CCAS : 27 juin participation avec la bibliothèque à 1.2.3 Album

8 juillet spectacle de variétés avec Sandrine Dubois.

Serge Gomes : Première question : Pouvez-vous faire un point sur la procédure de refonte du PLU ? Y aura-t-il une réunion publique expliquant la démarche et incitant les habitants à s'exprimer ? Christian Limousin : Le PADD est en cour de finalisation, une réunion est programmée le 30/05/2023 pour validation par la commission urbanisme, après la réunion avec les Personnes Publiques Associées pour recueillir leur avis, une réunion de présentation au Conseil Municipal et au public sera programmée d'ici le début de l'été.

Seconde question : lors du dernier conseil, je vous interrogeais sur la nécessité d'enfouir les réseaux lors de la rénovation du chemin du Moulin. Dans un premier temps, vous m'avez répondu que vous n'aviez pas le budget pour cela mais face à plusieurs interventions de conseillers municipaux allant dans mon sens, vous avez indiqué que vous alliez demander un devis : quand est-il ?

Dans le prolongement de cette question, je m'interroge comme beaucoup d'habitants sur le rajout des poteaux pour la fibre optique. Vous avez indiqué que c'était une exigence du SIEA ? Pourquoi ne pas avoir exigé d'obtenir les dites contraintes par écrit et comme d'autres communes, refuser la facilité de mettre des poteaux supplémentaires ? Et enfin, merci de nous préciser le déploiement de la fibre. Christian Limousin : Pour l'enfouissement des réseaux sur le chemin du Château, j'ai demandé au SIEA de nous faire une étude, j'ai rencontré l'entreprise le 16/02/2023 pour délimiter l'emprise des travaux, j'attends donc leur retour.

Guy Bellaton : dans le chemin du Château, un tuyau d'eaux pluviales s'est bouché, occasionnant, lors de pluies, un débordement par un regard en amont provoquant ainsi des désordres sur la voirie. Un passage de caméra a été nécessaire pour savoir à quel endroit les tuyaux étaient cassés. Les travaux seront engagés en même temps que sur le chemin de la Grosse Pierre

Christian Limousin : Quand à la deuxième partie de votre question, je n'ai jamais évoqué que c'était une exigence du SIEA mais un refus d'EDF de rajouter de la charge sur certains de leurs poteaux : d'où la mise en place de poteaux bois. Yves Provent : avant un rajout, si les poteaux ne sont pas dans l'axe, EDF refuse. Christian Limousin : Maintenant vous m'avez souvent interrogé sur la venue de la fibre à Douvres, alors effectivement, j'aurai pu refuser la mise en place des poteaux bois mais à quel coût : certains habitants n'auraient pas eu accès à la fibre donc on peut toujours critiquer mais mon objectif a été que tous les Douvrois qui le souhaitent aient un accès. Comme je l'ai annoncé lors des vœux, pour leur raccordement aux armoires NRO, les fournisseurs d'accès à internet ont un délai de trois mois après la fin des travaux. Nous venons de recevoir une DICT pour le 14/06/2023, pour un audit du réseau installé.

*Troisième question : depuis la création du parking de l'église et la requalification du secteur, les conteneurs à verres ne trouvent plus leur place au bas. De plus, en l'absence de poubelles dédiées au carton, certaines personnes les laissent aux pieds de ces dits conteneurs sans compter les verres cassés dangereux pour les piétons. Ne serait-il pas nécessaire de conduire une réflexion pour la création d'une zone dédiée ?* Christian Limousin : Nous parlons depuis un certain temps de déplacer ces bennes à verre. Charlotte SUPERNAK a d'ailleurs appelé la CCPA en 2021 pour en connaître le coût et les modalités (au moment où nous avons déplacé la benne à vêtements). Plusieurs lieux ont été évoqués pour ce déplacement, dont l'aire à l'entrée du village côté Ambronay, récemment déboisée. Serge Gomes : Le déboisement a-t-il été fait pour cela ? Guy Bellaton : le déboisement a été fait pour protéger la ligne EDF et il y a maintenant de gros soucis avec les frênes qui sont malades.

*Quatrième question : Cette question concerne le Clos des Petits loups, peut-on avoir un peu plus d'éléments financiers sachant que nous avons voté une somme sans ces éléments. Les informations en notre possession laissent à penser que la situation se serait de nouveau dégradée.* Christian Limousin pense avoir répondu à cette question.

*Cinquième question : qui n'est pas vraiment une question mais une proposition des deux conseillers municipaux que nous sommes afin que nous puissions ensemble, c'est-à-dire les 15 conseillers, travailler à un beau projet co construit avec les associations du village et plus largement les habitants sur le tènement Lamanne et aussi en parallèle à trouver un autre lieu pour offrir des logements aux jeunes et moins jeunes Douvrois et Douvroises. Pour notre part nous y sommes pleinement favorables.* Christian Limousin : Début mai, j'ai programmé une réunion le 19/06/2023 avec le CAUE, l'Association du Patrimoine et tous les conseillers (vous avez donc reçu l'invitation) permettant à tous d'avoir le même niveau d'information. Celle-ci me paraissait un préalable pour décider, dans l'apaisement d'un projet collectif, sans céder aux intérêts individuels.

Je crois savoir qu'une réunion est programmée entre l'Association du Patrimoine et toutes les associations Douvroises quand je dis toutes, il semble qu'il y ait quelques oublis... A la lecture du courrier d'invitation je ne perçois pas la co-construction d'un projet... L'association Douvres patrimoine aurait, ainsi, eu beaucoup plus d'éléments actualisés à diffuser aux présidents d'associations invités.

Nous verrons bien ce qu'il en sortira, mais je note votre proposition.

*Sixièmement, je vous remercie pour le transfert des différentes invitations reçues en mairie.*

----- La séance est levée à 21H42 -----

#### Questions du public :

Bernard Huet : que va devenir l'ancien véhicule incendie des pompiers ? Christian Limousin : il sera à vendre ou mis à la casse. Nous avons reçu la subvention du Département pour l'achat des casques.